

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/03/2021

Référence
2021_03_02

Objet de la délibération
Compte de gestion 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	32	40

Date de la convocation
10/03/2021

Date d'affichage
10/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021 et le 17 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PAUGAM René, PICHON Ronan, POUPON Julien, QUILLÉVÉRÉ Bernard, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant.e.s :

M. PAUGAM René (de M. RAPIN Raphaël)

Excusé.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, MM : BÈLE Christophe à Mme BALCON Claudie, DU BUIT Yves à M. LE BRIS Jacky, GOALEC Bernard à Mme GUILLORÉ Alexandra, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël
Excusé(s) : Mmes : NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, RAPIN Raphaël

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura MM : BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : TREGUER Jean-François

Objet de la délibération : Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID : 029-200033736-20210317-2021_03_02B-DE

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020,

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre